VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 54/26 – INTEGRATION A L'ACTIF COMMUNAL DES PARCELLES N° AA136 ET AA138

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu la délibération n°26/69 du 5 juin 2026 autorisant le Maire à procéder, par décision, à l'intégration dans l'actif communal des parcelles appartenant à la commune non enregistrée à l'inventaire comptable,

Vu la délibération n°99/20 du 10 juillet 2020 acceptant l'offre du Département pour la cession des parcelles AA 136 (anciennement AA95) et AA 138 (anciennement AA106),

Vu l'évaluation des domaines à 8,64€ du m2 pour ces parcelles,

Considérant que les parcelles AA136 (anciennement AA95) d'une superficie de 356 m2 et AA138 (anciennement AA106) d'une superficie de 436 m2 ont été cédées au Département pour la somme de 10 440 €.

Il convient donc de réintégrer ces parcelles à l'actif de la commune avant de pouvoir générer les écritures comptables de cession.

Au regard du prix au mètre carré fixé à 8,64€/m2 par les services des Domaines, la cession entraîne une plus-value de 3 597,12 € (10 440- 6842,88).

DECIDE

D'INTEGRER les parcelles communales AA136 et AA138 à l'actif de la commune pour la somme de 6 842,88 euros.

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le : 18/06/26
Et de la publication ou notification le : 18/06/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux *mois* à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr - Courriel : Secretariat-General@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20260618-DEC_54_26_F